



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Référence :
2026-03-21-04

Objet de la délibération :
**Election des Adjoints et
nomination des
Conseillers municipaux
délégués**

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	19

Vote à main levée

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 16H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDSER proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle communale sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Objet de la délibération : Election des Adjoints et nomination des Conseillers municipaux délégués

4.1. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2.

4.2. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- d) Nombre de suffrage blancs (art. L.65 du Code Electoral) : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 18
- f) Majorité absolue : 10

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE :

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame ZINGLE Mireille	18	Dix-huit

4.3. Proclamation de l'élection des Adjoints

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Mme ZINGLE Mireille. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

- 1^{er} adjoint : Mme ZINGLE Mireille
- 2^{ème} adjoint : M. SUTTER Michel
- 3^{ème} adjoint : Mme MIHELIC Sandie
- 4^{ème} adjoint : M. WURTZEL André

4.4. Election des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire explique le rôle des conseillers municipaux délégués et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, l'élection de **3 conseillers délégués**, à savoir :

- **M. CONRATH Roger pour la propreté, l'environnement et le fleurissement ;**
- **Mme PREAU Françoise pour les séniors et les cérémonies ;**
- **M. MERCIER David pour les sports.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 voix

APPROUVE la nomination de ces 3 conseillers municipaux délégués.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 23 mars 2026

**Le Maire
Daniel ADRIAN**




**La secrétaire
Charlène KEMPF**

